COMITE DE DIRECTION Réunion du 07 Novembre 2019 Au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT

Mr. MUFFAT- JOLY

PRESENT (E)S

Mm BRAULT -MM BOUAT - BOULORD - DA CUNHA VELOSO - GIROUD GARAMPON - ISSARTEL - KODJADJANIAN-LOUIS - MAZZOLENI - MONTMAYEUR - TRUWANT - VACHETTA - SCELLIER - BOURGEOIS- MALLET - SOZET

EXCUSES

MM AGACI- CHASSIGNEU- MONIER- VEYRIER- CICERON-RAYMOND-BALDINO-HESNI

Séance ouverte à 18h30

ORDRE DU JOUR

1 - <u>APPROBATION DES COMPTES RENDU DE COMITE DE DIRECTION DES 27 SEPTEMBRE 2019 ET 8 OCTOBRE 2019</u>

Observation de Michel Vachetta : CD du 27 Septembre l'oubli de parution dans les membres de commission de monsieur El Rhafari en commission Appel

2- Courrier et informations Diverses

- Invitation de monsieur le Maire de Sassenage. Invitation Armistice 11 novembre
- Courrier Tour st Clair, Nivolas, ville de Grenoble et désignateurs qui se plaignent de la sortie tardive des plannings

Réponse commission sportive :

U 15/U 18 : Entre la fin de la première phase et la programmation de la seconde phase trop peu de délais de par le fait que les affaires en cours et le calcul bonus-malus.

Marc Mallet et Marc Montmayeur soulignent déjà le même problème la saison dernière.

U 13 : Entre la fin de la première phase et la programmation de la seconde phase trop peu de délai **Féminine :** Tirage des coupes : il s'agit d'une erreur administrative de la commission qui s'en excuse.

Travail à faire par la commission sportive afin d'éviter le même problème la saison prochaine afin de laisser plus de temps entre les deux phases

- Courrier de monsieur Brioua Noureddine dépôt plainte auprès de la commission éthique et liberté vis-à-vis d'une vidéo circulant sur les réseaux sociaux
- Courrier CVL 38 concernant son coach principal vis-à-vis du statut des éducateurs. H.Giroud-Garampon souligne avoir eu la même observation de Pontcharra

Le Président porte à la connaissance du Comité de Direction : sur les 4 équipes engagées en coupe nationale foot entreprise, 2 équipes se sont qualifiées pour les 32 e de finale

- **GSE(Merger)** recevra Nanterre Conseil General 92 (hauts de Seine)
- ♣ Air Liquide se déplacera à St Sébastien sur Loire (Loire Atlantique : à cote de Nantes) Toutes nos félicitations.
- Invitation Club de Chabons à la soirée des Partenaires le vendredi 06 décembre à 19h30 salle des fêtes de Chabons : le District sera représenté
 - St Marcellin : invitation inauguration Terrain synthétique 23/11/2019 à 10 h
- Remise des label jeunes

FC Sud Isère Mercredi 27 Novembre 2019 : 19h30 mairie de la Mure Isle Abeau Jeudi 05 Décembre 2019 :19h00 Salle des Expositions Mairie isle Abeau St Paul de Varces Jeudi 12 Décembre 2019 : 19h00 salle des fêtes de St Paul de Varces

3- Candidatures

Le président demande la validation de 2 candidats Observateurs proposés par la commission des Arbitres

Monsieur Tapia José : Pour 6 Contre 4 Abstention 6
Monsieur Faycal Miled : Pour 14 Contre 0 Abstention 2

Il est demandé au Président de la CDA d'effectuer un rappel à J Tapia afin qu'il se limite à son Rôle d'Observateur.

4- Augmentation indemnités arbitrales

Après diverses propositions de la CDA, le Président Mete demande l'augmentation des indemnités de Fonctionnement Arbitrale (non augmentées depuis 2012) pour tous les arbitres de 2 euros puis de nouveau 2 euros la saison prochaine à moins que les indemnités KM de la ligue soient augmentées

Marc Mallet souligne que ces augmentations sont également supportées par les clubs. Echanges sur les pratiques de certains Arbitres et de certains clubs qui s'attachent les services à des prix exorbitants.

Truwant Thierry précise que la position ne peut se faire que sur la saison et mandature en cours.

Le vote à bulletin secret étant demandé

Résultats :

Augmentation 1 euro: 0 Augmentation 1.5 euros: 8 Augmentation 2 euros: 8

Face au résultat : Le président tranche donc en faveur de 2 euros pour la saison 2019-2020 Application au 07 Décembre 2019

Jose Veloso : des mails sont envoyés par les membres de la CDA directement de leur boite personnelle aux arbitres !

Ces messages pour être officiels doivent transiter par la boite Mail du District!

Un rappel à la CDA et aux désignateurs va être réalisé concernant le fait que les mails doivent transiter par le DIF, information déjà transmise lors de l'entretien entre le président et vice-président de la CDA et des membres du bureau.

Gerard BOUAT responsable des désignateurs s'engage à contacter les Observateurs

Le CD et le président de la CDA demande aux membres de la CDA l'application stricte du règlement intérieur des arbitres 2018-2019

Discussion sur la non désignation de certains arbitres (non présents à l'AG ou n'ont pas suivi le stage de rattrapage liste de 41 personnes)

La CDA doit faire un recensement rapidement des personnes qui ont satisfait aux obligations

Jean Louis Sozet : il existe trop de dates de stage de rattrapage

Rappel

En cas d'absence d'un arbitre à l'AG:

La CDA doit donner une date de rattrapage les arbitres sont désignés jusqu'à celle-ci

En cas ou l'arbitre ne vient pas : les sanctions prévues au Règlement Intérieur de la CDA seront appliquées à savoir :

4 Matchs non désignation ,0.5 malus sur classement final de l'arbitre, et désignation en niveau immédiatement inferieur à son classement jusqu'à fin de saison, de plus En fin de saison si il finit maior : montée interdite.

Cas des arbitres sans Certificat Médical qui désirent suivre le stage de rattrapage?

Sans Certificat Médical les arbitres ne peuvent être acceptés

5- Validation ETDA:

Suite à présentation de la liste et aux informations donnés par le Président de la CDA. Vote à bulletin secret : liste validée.

Pour 8 Contre 5 Abstention 3

Mr Brossette Brice : Arbitre R1P District Haute Savoie /Pays de Gex

Rahis Dylan: Arbitre AAP District Isère

Valente Lopez Pedro : Arbitre R 1 District Haute Savoie /Pays de Gex

Mete Ohran: Arbitre R 1 District Isère

J Louis Sozet attention l'ETDA ce sont les personnes qui observent les CAP Lique

Prochaine formation initiale des arbitres 11-18 et 25 Janvier et formation Administrative et FMI le 09 Février 2020

Attention les licences sont à prendre avant le 31 Janvier

Projet d'Orhan Mete : Stage de recyclage pour les arbitres au District les 01 et 02 Février Objectif : le samedi seniors et Dimanche les jeunes (environ 220 personnes)

Jose Veloso : Pour ce type de Formation je pense que nos arbitres comme le président Orhan Mete et Dylan Rahis ont largement les capacités de faire cette formation

6- Classement des Terrains :

Herve Giroud Garampon : Les clubs privilégient le jeu à la règlementation puisque nous n'avons pas de réserve sur le classement des terrains.

Un échange entre les membres du cd amène la question de maintenir ou pas l'obligation d'un classement E5 en d2 du fait de la diminution des finances dans les municipalités. Quel genre de classement ? Éventuellement revoir le classement en E6 pour le D2, attention aux normes de Sécurité!

Laurent Mazzoleni : il faut étudier également le cas des D1 en catégorie jeunes et Féminin Boulord J Marc : en féminine il n'existe que 2 Niveaux le Niveau 6 est largement suffisant

Une étude sera faite avec la commission des infrastructures et des Terrains

7 études des Vœux:

Laurent Mazzoleni : quelques clarifications sur les textes

G Bouat et j M Boulord ont préparé chacun un Texte et la commission propose le texte suivant

♣ Réglement Géneraux du District

Art 21: voir Additif au P V 460 Spécial Assemblée Générale

Avis du comite :favorable à la Majorité

Art 21-2-5 : voir Additif au P V 460 Spécial Assemblée Générale

Avis du comite :favorable à l'Unanimité

Réglement des Championnats de Jeunes

Art 2 Ententes entre Clubs : voir Additif au P V 460 Spécial Assemblée Générale

Avis du comite :favorable à la Majorité

Art 4 Match aller (poule de brassage) : voir Additif au P V 460 Spécial Assemblée Générale

Avis du comite :favorable à l'Unanimité

Art 5 Equipes Reserves : voir Additif au P V 460 Spécial Assemblée Générale

Avis du comite :favorable à l'Unanimité

Réglement des Coupes du District de l'Isére

Coupe Fabrice Marchiol et Challenge Lucien Gros Balthazard: voir Additif au P V 460 Spécial

Assemblée Générale

Avis du comite :favorable à la Majorité

Réglement Genaraux du District

Art 25-3 Terrains Suspendus: voir Additif au PV 460 Spécial

Assemblée Générale

Avis du comite :favorable à l'Unanimité

Art 62-2-2 Bonus Malus : voir Additif au P V 460 Spécial Assemblée Générale

Avis du comite :favorable à la Majorité

Reglement du Football Feminin

Article 5 Equipes U 18 : voir Additif au P V 460 Spécial Assemblée Générale

Avis du comite :favorable à l'Unanimité

Vœux des Clubs :

- Vœux du Racing Club Alpin Futsal
- ↓ Vœux de Claix Football
- Vœux N° 1 : ne pas programmer rencontres durant les vacances

Gerard Bouat :effectivement c'est ce que le district souhaiterait faire néanmoins quand faudra t il jouer !

Vœux N° 2 :regler les arbitres des matchs à 11

Michel Muffat Joly:

D5 ce n'est pas possible car cette division n'est pas couverte par des arbitres officiels La caisse de péréquation ne peut etre realisée que si toutes les rencontres sont couvertes par des arbitres officiels.

8- Questions Diverses

Herve Giroud GARAMPON: demande Faite à Gérard de faire le point sur le championnat U 18 face au nombre de forfait ne doit-on pas se poser la question avant le mois de juin sur ce Championnat ?

Gerard BOUAT:

- Retard licences de date à date de -4.5 % toute catégorie confondues
- Nombre de licenciés en Baisse
- 12 équipes U 20 difficulté pour la seconde Phase

J Marc Boulord travaille sur le sujet : que sont devenus les joueurs U14/U 15 d'une saison sur l'autre : présentation au prochain Comité de Direction

Michel Vachetta : ne peut t on proposer à cette Assemblée Générale d'hiver dans l'intérêt des clubs une réflexion sur le retour aux U 15 et U 17 ?

Herve Giroud GARAMPON rejoint cette idée comme beaucoup de membres du comité.

Marc Mallet : sujet abordé à chaque réunion de début de saison ayant amené à beaucoup d'échange.

Question de Janick Louis : Un licencié de foot à 11 peut-il jouer au plus bas niveau Futsal avec sa licence libre ?

Oui il est autorisé, application de l'art.6 du Statut du Football Diversifié.

Le président clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 21h15